REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du TARN

ARRETE N° AL 2023_003

OBJET : Alignement

MAIRIE DE LAVAUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de la Commune de LAVAUR

Vu la demande en date du 13 juin 2022 par laquelle Mr GILG Franck, Gérant de la SARL GILG – Géomètre- Expert – 9 Place du Vieux Marché – 81500 – LAVAUR sollicite la délivrance de l'Alignement de la Voie Communale nommée «**Route de Saint-Jean**» au droit des parcelles cadastrées commune de LAVAUR «**Route de Saint-Jean**», Section I n° 377 propriété Madame Gisèle STELLA, Section I n° 378 propriété de Madame Josiane GRESS.

Vu le Code Général des Propriétés Publiques et notamment l'article L3111-1 ;

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L112-1 à 112-8 et L141-3 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'état des lieux et la limite de fait ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Alignement

L'Alignement de la Voie Communale nommée «**Route de Saint-Jean**» susmentionné au droit des propriétés des bénéficiaires est définie par le Repère Nouveau au point 200 (borne jaune OGE) et par le Repère Ancien au point 201 (non matérialisé) tels qu'ils sont repérés sur le plan de bornage ci-annexé sous référence 5282 dressé en Juin 2022 par la SARL GILG.

ARTICLE 2 : Responsabilité

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 3 : Validité et renouvellement de l'arrêté

Le présent arrêté devra être utilisé dans un délai de un an à compter du jour de sa délivrance et dans le cas où aucune modification des lieux n'interviendrait pendant cette période. Au-delà de cette période une nouvelle demande devra être effectuée.
Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire aux formalités d'urbanisme prévues parle code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants. Si des travaux en limite de voie sont envisagés à la suite de la délivrance de cet arrêté, le bénéficiaire devra présenter une demande spécifique à cette fin.

Fait à LAVAUR , le 27/02/2023

Le Maire,

Le Premier Adjoint,
par délégation

MAIRIE DE LAVAUR (81)

Bernard LAMOTTE

ANNEXES:

Procès Verbal de Délimitation de la Propriété des Personnes Publiques et Plan de bornage